الوكالة الوطنية للمياه والغابات
ⵜⴰⵡⴽⴰⵍⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵡⴰⵎⴰⵔ ⴷ ⵉⵖⴰⴱⴰⵏ
AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS

المديرية الجهوية للوكالة الوطنية للمياه والغابات لدرعة تافيلالت
DIRECTION REGIONALE DE L'AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS DE DRAA-TAFILALET

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 25/2026/DRANEF-DT

Le Directeur Régional de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Drâa Tafilalet, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Etude et contrôle de la conformité des substrats d'élevage des plants forestiers produits en pépinière, conformément aux dispositions des marchés-cadres relevant de la DRANEF-DT relatifs à la fourniture de plants forestiers individualisés, normalisés en substrat et conteneur, conformément aux prescriptions du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) portant sur la composition du substrat d'élevage à utiliser, et aux termes de référence ci-joint.

Consistance de la prestation

N° Prix	Désignation	Caractéristique et Spécification	Unité	Qt
1	Etude et contrôle de la composition du substrat utilisé pour l'élevage des plants dans le cadre du marché-cadre relevant de la DRANEF-DT ayant pour objet « la fourniture de plants forestiers individualisés normalisés **(Min :1 000 000 plants Max :2 000 000 plants)** en substrat et conteneur exigés, au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Drâa Tafilalet, et ce conformément aux prescriptions du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS), et les termes de références ci-joints ; en procédant aux prélèvements et analyses au niveau d'un laboratoire d'Analyses **accrédités** selon la NM **ISO/IEC 17025**, des échantillons de substrat d'élevage de plants à fournir par le prestataire et établissement d'un rapport détaillé.	Termes de Références ci-joints qui font partie intégrante du présent bon de commande	Bloc	1
2	Etude et contrôle de la composition du substrat utilisé pour l'élevage des plants dans le cadre du marché-cadre relevant de la DRANEF-DT ayant pour objet « la fourniture de plants forestiers individualisés normalisés **(Min :300 000 plants Max :6000 000 plants)** en substrat et conteneur exigés, au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Drâa Tafilalet, et ce conformément aux prescriptions du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS), et les termes de références ci-joints ; en procédant aux prélèvements et analyses au niveau d'un laboratoire d'Analyses **accrédités** selon la NM **ISO/IEC 17025**, des échantillons de substrat d'élevage de plants à fournir par le prestataire et établissement d'un rapport détaillé.	Termes de Références ci-joints qui font partie intégrante du présent bon de commande	Bloc	1

Lieux d'exécution : Provinces de Midelt , Ouarzazate, Errachidia et Zagora.
Délai d'exécution : vingt (20) jours.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Avant le 25/11/2026 à 11h 00. Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

NB : Peuvent participer et être attributaires de ce Bon de Commande dans le cadre des procédures prévues par le décret des marchés, Les laboratoires d'analyses accrédités selon NM ISO/IEC 17025 ou le cas échéant les prestataires de service ayant une convention avec les laboratoires d'analyses accrédités selon NM ISO/IEC 17025, dans ce cas, **il doit présenter avant l'ouverture des plis** un certificat accrédité selon la NM ISO/IEC 17025, ou une convention avec un laboratoire accrédité selon la NM ISO/IEC 17025 appuyé par le certificat d'accrédité du dit laboratoire.
A l'adresse mail aboulouafae@eauxetforets.gov.ma , faute de quoi l'offre sera écartée.

AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
Rachid ABOULOUAFAE
Directeur Régional
Drâa-Tafilalet

Termes de référence

Avis d'achat sur bon de commande N° 25/2026/DRANEF-DT

ARTICLE N°1 : OBJET DU BON DE COMMANDE

Le présent bon de commande a pour objet l'étude et le contrôle de la conformité des substrats d'élevage des plants forestiers produits en pépinières, conformément aux dispositions des marchés-cadres relevant de la DRANEF-DT relatifs à la fourniture de plants forestiers individualisés, normalisés en substrat et conteneur, et notamment les dispositions du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) portant sur la composition du substrat d'élevage à utiliser.

ARTICLE 2 : LIEUX D'EXÉCUTION.

Les lieux concernés par la prestation correspondent aux pépinières forestières désignées dans le tableau ci-dessous, mises temporairement à la disposition des fournisseurs pour servir de sites de production de plants. Toutefois, la prestation peut ne pas concerner toutes ces pépinières, puisqu'elle peut, dans certains cas, être réalisée en dehors des pépinières mentionnées ci-dessous, si le fournisseur choisit de produire les plants dans d'autres pépinières agréées par l'Administration.

Pour le premier maché de fourniture :

Nom de la pépinière	Province/Préfecture	Genre à produire	Quantité
Midelt	Midelt	*Cedrus atlantica* *Pinus halepensis* *Pinus pinaster var. moghrebiana* *Cupressus arizonica* *Cupressus atlantica* *Tetraclinis articulata* *Quercus Ilex* *Eucalyptus gomphocephalla* *Eucalyptus torquata* *Eucalyptus sp.* *Acacia cyanophylla* *Acacia gummifera* *Acacia cyclops* *Ceratonia siliqua* *Schnius molle* *Tamarix aphylla*	***Min :1 000 000*** ***Max :2 000 000***
Zaouiat Sidi Hamza	Midelt		
Telouat	Ouarzazate		

Pour le deuxième maché de fourniture :

Nom de la pépinière	Province/Préfecture	Genre à produire	Quantité
Zagora	Zagora	*Pinus halepensis* *Pinus pinaster var. moghrebiana* *Cupressus arizonica* *Cupressus atlantica Tetraclinis articulata* *Eucalyptus gomphocephalla* *Eucalyptus torquata* *Eucalyptus sp.* *Acacia cyanophylla* *Acacia gummifera* *Acacia cyclops* *Acacia raddiana* *Ceratonia siliqua* *Schnius molle* *Tamarix aphylla*	***Min : 300 000*** ***Max :600 000***
Errachidia	Errachidia		

ARTICLE N°3: DEFINITION DES PRESTATIONS :

Le Titulaire du présent BC réalisera cette prestation conformément aux dispositions des marchés relatifs à la fourniture des plants passés au titre de l'année 2026 notamment les articles relatifs aux « **Caractéristiques du substrat d'élevage à utiliser** » dont énoncés sont présentées ci-après :

CARACTERISTIQUES DU SUBSTRAT D'ELEVAGE A UTILISER :

A-Composition :

Le substrat d'élevage à utiliser devra avoir la composition suivante, quel que soit le type du conteneur adopté et pour l'ensemble des espèces prévues au niveau des marchés de fourniture des plants dont il est question :

Matériaux	Pourcentage *(*)*
Tourbe commerciale	80% du volume du conteneur concerné
Matériau aérateur : Sable ou équivalent (perlite ou vermiculite)	20% du volume du conteneur concerné

(*) Une différence de + ou – 5 % par rapport au pourcentage des matériaux sera tolérée. »

B-Caractéristique du Sable utilisé :

En cas d'utilisation de sable comme matériau aérateur, il doit avoir les caractéristiques suivantes :

-Sable fin ayant subi un tamisage préalable avant remplissage

- Le sable marin est formellement proscrit.

La réutilisation d'un quelconque substrat qui aurait servi dans une précédente production de plants, est formellement interdite.

Une fois l'opération de semis est achevée au niveau des pépinières concernées, le maitre d'ouvrage invitera, par écrit, le bureau et/ou le laboratoire titulaire du présent BC à commencer la prestation de contrôle et procéder aux prélèvements des échantillons nécessaires pour le contrôle du substrat d'élevage susmentionné.

La prestation comprend :

- La réalisation des prélèvements sur site, en présence du maître d'ouvrage ou son représentant,
- Le conditionnement, l'étiquetage et le transport des échantillons,
- L'établissement des procès-verbaux de prélèvement,
- Les analyses en laboratoire agréé,
- La remise d'un rapport final présentant les résultats et la conclusion de conformité ou de non-conformité.

ARTICLE N°4 : METHODOLOGIE ET PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONAGE

La méthodologie et le protocole d'échantillonnage seront proposés par le prestataire et validés préalablement par le maître d'ouvrage, afin de garantir la représentativité et la traçabilité des prélèvements.

L'échantillonnage portera sur les alvéoles, selon un taux fixé à 0,025 %. Les prélèvements consisteront en plusieurs sous-échantillons unitaires regroupés pour constituer des échantillons composites représentatifs. Le nombre de sous-échantillons et de composites sera précisé dans le plan d'échantillonnage proposé par le prestataire et validé par le maître d'ouvrage.

Les prélèvements seront effectués en présence du maître d'ouvrage ou de son représentant, à une profondeur de 05 à 10 cm, puis conditionnés dans des contenants propres et étiquetés (lot, date, …). Un procès-verbal de prélèvement sera établi pour assurer la traçabilité.

Les échantillons composites seront acheminés vers un laboratoire agréé pour l'analyse de la composition volumique du substrat, laquelle doit être de 80 % de tourbe commerciale et 20 % de matériau aérateur (sable, perlite ou vermiculite), avec une tolérance de ± 5 % et ce **selon la NM ISO/IEC 17025.**

Le rapport final présentera le plan d'échantillonnage validé, les résultats analytiques et la conclusion de conformité ou de non-conformité aux prescriptions des CPS de fourniture de plants forestiers.

ARTICLE 5 : RÉSULTATS, DÉLAIS ET LIVRABLES

Le prestataire est tenu de soumettre pour validation du maitre d'ouvrage dans un délai de **(05) cinq jours**, à compter de la date de notification du Bon de Commande, la méthodologie proposée et le dispositif d'échantillonnage à adopter pour la réalisation de la prestation.

Le prestataire est tenu ensuite, dans un délai maximum de **(15) Quinze jours**, de remettre les livrables suivants :

- Les procès-verbaux de prélèvement des échantillons ;
- Le rapport d'analyses établi par un laboratoire agréé ;
- Un rapport final de conformité présentant le plan d'échantillonnage validé, les résultats obtenus et la conclusion de conformité ou de non-conformité aux prescriptions des CPS afférents aux marchés-cadres de fourniture de plants forestiers.

Les livrables seront fournis en **quatre exemplaires papier et un exemplaire numérique**.

